

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018 - 148

Nombre de
Conseillers :

en
exercice **67**

présents **58**

Votants **63**

Dont 5 procurations

L'an deux mille dix huit

le : **MARDI 4 DECEMBRE à 19 H 00**

le **Conseil Communautaire**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Moullins-Engilbert, sous la Présidence de M^{me} Dominique JOYEUX.

Date de convocation : 28 Novembre 2018

PRÉSENTS : MM.

Etaient présents :

OBJET :

COMPETENCE

FACULTATIVE :

ENFANCE JEUNESSE



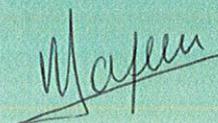
Certifié exécutoire

Reçu en préfecture
ou en Sous-
Préfecture

le : 14/12/2018

Publié ou notifié

le : 14/12/2018



- **Achun** : Dominique JOYEUX
- **Alluy** : **Bernard DAUPELOUP** supplée
Patrice BONNET
- **Aunay-en-Bazois** : Patrick CHAUSSAT
- **Avrée** : Georges CHATEAU
- **Biches** : Jean-Philippe PANIER
- **Brinay** : Pierre TISSIER-MARLOT
- **Cercy-la-Tour** : Sébastien DESCREAUX,
Emmanuel BERNARD,
Caroline MARCEAU,
Marie-Laure PARMENTIER,
Michel MULOT,
Alain REININGER
- **Charrin** : Serge CAILLOT, Hervé GARÇON
- **Châtillon-en-Bazois** : Michèle DARDANT,
Michel MARIE,
Marie-Josèphe ALEXANDRE
- **Chiddes** : Bernadette VOILLIOT
- **Chougnny** : Thierry LAPORTE
- **Dun sur Grandry** : Christiane MAURY-JOSSERAND
- **Fléty** : Henri MARCEL
- **Fours** : Georges PEREIRA, David BONGARD
- **Isenay** : Philippe LAFAYE
- **La Nocle-Maulaix** : Michel HARASSE
- **Lanty** : Annick BERTRAND
- **Larochemillay** : Nathalie MICHON
(arrivée à 19 h 35)
- **Limanton** : Pierre PÉRÉ
- **Luzy** : Jocelyne GUERIN, Jacques CHARMONT,
Jean-Claude DESRAYAUD, Gilles GONIN,
Thierry DESCOURS

- **Maux** : Eric THOMAS
- **Millay** : Christian POUCHELET
- **Montambert** : Marie-Christine ROY
- **Montapas** : Michel BERTIN
- **Montaron** : Monique JOUAULT supplée Patrick BERTIN
- **Mont et Marré** : Sylvain BONNODOT supplée
Gérard PERCEAU
- **Moulins-Engilbert** : Frédéric MONET (*Départ à 20 h 20*)
Ginette DOMART, Serge DUCREUZOT,
Pierre BROSSARD, Jacques PERRAUDIN
- **Poil** : Christian COURAULT
- **Préporché** : René DUVERNOY
- **Rémilly** : Jean-Paul MARGERIN
- **Saint Hilaire Fontaine** : Claude ROYÉ
- **Saint Honoré les Bains** : François GRANDJEAN,
Didier BOURLON,
Jean-Jacques LAMALLE
- **Saint-Seine** : Serge SAUVAGET
- **Semelay** : Guy LAFFAYE
- **Sermages** : Dominique STRIESKA
- **Tazilly** : Pascal GUERIN
- **Ternant** : Alain BARBEY supplée Olivier FOREST
- **Tintury** : Micheline PRADALIER
- **Vandenesse** : Jean-Claude NEANT supplée Bernard LAGOUTTE
- **Villapourçon** : Guy CLOIX

Pouvoirs :

- M. Noël PERREAU à M. Philippe LAFAYE
- Mme Michèle ANDRIOT à M. Gilles GONIN
- Mme Françoise DUBUC à Mme Jocelyne GUERIN
- M. David JOYEUX à M. Alain REININGER
- M. Bernard LEBLANC à M. Henri MARCEL

COMPETENCE FACULTATIVE : ENFANCE JEUNESSE

Madame Voilliot, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, explique que la commission action sociale s'est réunie afin de travailler sur la compétence relative à l'enfance jeunesse. Elle présente les différents aspects de la compétence.

Cette compétence est actuellement facultative. La Préfecture nous conseille de rattacher cette compétence à la compétence optionnelle « action sociale » dont l'intérêt communautaire avait été défini en 2017. Dans ce cadre, la décision requiert une majorité qualifiée au sein du conseil communautaire.

Compétence facultative actuelle

Enfance, jeunesse et familles :

* Politique en direction de l'enfance, de la jeunesse et des familles en partenariat avec les structures locales (centre social, écoles, associations...) et avec les institutions départementales, régionales et nationales et notamment dans le cadre des contrats enfance, temps libre et éducatif local avec la CAF et l'Etat ;

* Création, extension, aménagement, exploitation et gestion des équipements et services destinés à l'enfance, à la petite enfance, à la jeunesse dont la gestion et l'exploitation relèveront du centre social des cantons de Moulins-Engilbert et de Luzy dans le cadre du contrat enfance-jeunesse signé avec la CAF et la MSA ;

* Aides aux déplacements scolaires à but pédagogique, pour les écoles des bassins pédagogiques relevant de la communauté de communes, par un subventionnement aux associations de secteur scolaire ;

Proposition de définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale :

- Politique en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles en partenariat avec les Centres sociaux et avec les institutions départementales, régionales et nationales par la mise en place de dispositifs contractuels (Contrat Enfance Jeunesse, etc.) pour la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire bénéficiant d'un agrément, des accueils jeunes, des structures d'accueil de la petite enfance, des relais assistantes maternelles et des ludothèques

- Création, extension, aménagement, exploitation et gestion des équipements et services destinés à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse dont la gestion et l'exploitation relèvent des Centres sociaux

Restant inchangé (délibération du 16 novembre 2017) :

- En référence à la circulaire CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF de la Nièvre au titre de la prestation de service « centre social - animation globale ».

Dans ce cadre, la Communauté de communes est compétente pour établir une convention d'objectifs avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'animation globale du Centre social et des actions d'intérêt communautaire

- Aide à la mobilité

Vu les statuts de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan

Vu la délibération n°2017-215 portant définition de la compétence optionnelle « action sociale »

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale » :

- Politique en direction de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles en partenariat avec les Centres sociaux et avec les institutions départementales, régionales et nationales par la mise en place de dispositifs contractuels (Contrat Enfance Jeunesse, etc.) pour la gestion de l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire bénéficiant d'un agrément, des accueils jeunes, des structures d'accueil de la petite enfance, des relais assistantes maternelles et des ludothèques

- Création, extension, aménagement, exploitation et gestion des équipements et services destinés à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse dont la gestion et l'exploitation relèvent des Centres sociaux

- En référence à la circulaire CNAF n°2012-013 du 20 juin 2012, la Communauté de communes Bazois Loire Morvan reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF de la Nièvre au titre de la prestation de service « centre social - animation globale ». Dans ce cadre, la Communauté de communes est compétente pour établir une convention d'objectifs avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'animation globale du Centre social et des actions d'intérêt communautaire

- Aide à la mobilité

Fait à Moulins-Engilbert,
le 4 Décembre 2018



La Présidente de la CCBLM,
Dominique JOYEUX.

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	CC BAZOIS LOIRE MORVAN
Numéro de l'acte	2018-148
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	8.2 - Aide sociale
Objet de l'acte	COMPETENCE FACULTATIVE : ENFANCE JEUNESSE
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	058-200067882-20181204-2018-148-DE
Date de transmission de l'acte	17/12/2018
Date de réception de l'accuse de réception	17/12/2018